

IBODE, Puéricultrice classe supérieure



Valeur du point d'indice **4,6302 €**

Cat. A				Catégorie A Classe supérieure nouvelle grille (3 ^{ème} grade)								
Classe supérieure				Juillet 2012					Juillet 2015			
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	Cumul gains
-	-	-		11 (-)	29 ans	619	2 866,09 €	226 €	631	2 921,66 €	55 €	281 €
-	-	-		10 (4 ans)	25 ans	593	2 745,71 €	106 €	608	2 815,16 €	69 €	175 €
7 (-)	23,5 ans	570	2 639,21 €	9 (4 ans)	21 ans	575	2 662,37 €	23 €	585	2 708,67 €	46 €	69 €
6 (3,5 ans)	20,5 ans	539	2 495,68 €	9 (4 ans)	21 ans	575	2 662,37 €	166 €	585	2 708,67 €	46 €	212 €
5 (3 ans)	17 ans	518	2 398,44 €	8 (3 ans)	17 ans	550	2 546,61 €	148 €	558	2 583,65 €	37 €	185 €
4 (3 ans)	14 ans	498	2 305,84 €	7 (3 ans)	14 ans	525	2 430,86 €	125 €	533	2 467,90 €	37 €	162 €
3 (2 ans)	12 ans	474	2 194,72 €	6 (2 ans)	12 ans	500	2 315,10 €	120 €	509	2 356,77 €	41 €	161 €
2 (2 ans)	10 ans	455	2 106,74 €	5 (2 ans)	10 ans	480	2 222,50 €	115 €	485	2 245,65 €	23 €	138 €
1 (2 an)	-	420	1 944,68 €	4 (2 ans)	-	454	2 102,11 €	157 €	460	2 129,89 €	27 €	184 €
				3 (2 ans)	-	434	2 009,51 €	-	439	2 032,66 €	23 €	-
-	-	-		2 (1 ans)	-	418	1 935,42 €	-	420	1 944,68 €	9 €	-
-	-	-		1	-	398	1 842,82 €	-	403	1 865,97 €	23 €	-

Le comparatif pour les échelons 10 et 11 est établi en fonction de l'indice final antérieur 570.

Ce grade n'étant pas spécifique à ces catégories, les échelons 1, 2 et 3 sont utiles pour d'autres catégories de personnels.

Droit d'option

Pour les nouveaux grades ouverts à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans** *

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement.

L'augmentation proposée en ce début de 3^o grade pour les IBODE et les PUERICULTRICES semble intéressante mais elle est purement virtuelle puisque leur nomination dans ce grade se fera à l'indice 480 ou 485. En effet les critères d'accès au grade supérieur restant a priori les mêmes, il faut avoir atteint le 5^o échelon de la classe normale et cumuler 10 ans de service effectif pour accéder à ce grade.

Encore un effet d'annonce de Mme BACHELOT.

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans . Ce relèvement se fera à raison d'un quadrimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet , l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.